



Numéro 7 - Mars 2000



Au sommaire de ce numéro :

[Éditorial](#)

[Rendez-vous de
l'année 2000](#)

[Il n'y a pas que le courrier...](#)

Éditorial

Chers amis,

Depuis l'automne dernier l'association propose diverses activités de plein air, pour mieux se connaître et pour faire découvrir votre patrimoine. Petit à petit un peu plus de monde se joint à nous au gré des différents thèmes.

Vous trouverez ci-contre le nouveau calendrier des sorties et activités, nous avons dû modifier quelques dates, nous nous en excusons.

La construction de nichoirs et mangeoires proposée le 12 février dernier nous a permis de découvrir comment protéger les nichées d'oiseaux dans nos jardins, et nous nous retrouverons une autre fois.

Pendant que certains pédalaient, marchaient ou observaient la nature, Jean Brédeloup menait une enquête sur un problème crucial : le traitement des déchets des artisans . Tout ce journal est consacré à ces recherches.

C'est de tout notre coeur que nous participons à l'amélioration de notre cadre de vie et nous espérons vous voir nombreux à l'assemblée générale le 31 mars pour déterminer avec vous les directions futures de Bon'Eure de Vivre.

Laurence Astru.

Il n'y a pas que le courrier... du coeur !

Il y a bien des semaines déjà, lors d'une réunion du bureau de Bon'Eure de Vivre, certains membres se firent l'écho de la perplexité dans laquelle se trouvaient de nombreux commerçants et artisans d'Ezy et des environs, confrontés au problème de l'évacuation de leurs déchets dès lors que les décharges "classiques" étaient irrémédiablement fermées et interdites, et que les nouvelles déchetteries et autres "points verts" étaient réservés aux ordures des particuliers. Il a semblé que notre association pouvait jouer un rôle dans l'affrontement de ce problème et la recherche de sa solution.

En attendant d'organiser une réunion-débat avec les artisans et des interlocuteurs susceptibles de leur proposer des réponses, il pouvait être intéressant dans un premier temps, de repérer clairement qui étaient ces interlocuteurs possibles, et de les contacter par courrier.

Fidèle à mes engins sribatoires "artisans", je me suis donc attaqué à la rédaction de diverses épîtres. A tout seigneur tout honneur : la première fut adressée au ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Le chef de cabinet m'honora, le 8 octobre 1999, d'une réponse aussi prometteuse que brève, laissant espérer un prochain courrier circonstancié. Je l'attends toujours.

"Monsieur, par courrier du 27 septembre dernier, vous avez bien voulu faire part à Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de vos préoccupations relatives au problème d'enlèvement de déchets dans la zone que vous habitez.

Je vous informe que j'ai transmis votre dossier à la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques. Vous ne manquerez pas d'être tenu informé de la suite réservée à votre intervention. Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée."

Lettre au Conseil Général de l'Eure. Une réponse, très rapide, que voici :

"Monsieur, j'ai pris connaissance avec attention de votre courrier daté du 13 septembre 1999 me demandant des informations sur les solutions proposées aux artisans pour l'élimination de leurs déchets.

Il faut savoir qu'actuellement des réflexions quant à l'organisation de l'élimination de ces déchets sont en cours dans le cadre de l'actualisation du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les solutions envisagées pour les petits artisans qui génèrent des faibles quantités de déchets sont notamment de favoriser leur accès en déchetterie moyennant une contribution financière de leur part.

Toutefois, la gestion des déchetteries relève de la responsabilité des groupements de communes qui seuls déterminent les modalités d'accès de celles-ci.

Par ailleurs, la question du paiement par les artisans n'est pas évidente à mettre en place et à ce sujet, je vous invite à vous rapprocher de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (C.A.P.E.B.) qui expérimente actuellement un système de carte d'accès sur les déchetteries du Nord-Est du département.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à prendre contact avec Mademoiselle Céline Anger à la direction de l'environnement au 02.32.31.50.49. Veuillez agréer... signé Anne Guillon."

Bien sur, cette réponse est ambiguë. La possibilité d'accès des artisans aux déchetteries est envisagée sans être affirmée de manière sûre, puisque ce sont les groupements de communes qui prennent en dernier ressort la décision. J'ai adressé une lettre à la C.A.P.E.B. à Gravigny, pour en savoir plus sur le système de carte d'accès sur les déchetteries du Nord-Est de l'Eure : toujours pas de réponse.

Quelle est donc dès lors la politique adoptée par le groupement de communes auquel Ezy appartient ? J'avais bien sûr adressé une lettre au SIDOM, recevant de son président la réponse suivante :

"Monsieur, je vous accuse réception de votre lettre du 4 octobre 1999. Les compétences du SIDOM sont limitées aux déchets ménagers. Les déchets industriels, commerciaux ou artisanaux sont écartés par l'arrêté préfectoral.

Toutefois, nous acceptons dans nos déchetteries ; verre, papiers, carton sous réserve d'être préalablement pliés, déchets métalliques, bouteilles en plastique, piles, batteries, textiles usagés, sous réserve qu'ils soient déposés en milieu de semaine et non les samedis.

Une évaluation journalière du gisement des déchets industriels banals fait ressortir pour notre secteur un tonnage de plus de 10000 tonnes. Ce gisement n'a pas échappé aux services de la Préfecture et du Conseil Général, et le Setom a dans ses projets, une solution qui devrait satisfaire les artisans. Ces derniers doivent se rapprocher de leur chambre syndicale. Je vous prie de croire.... signé le Président J. Tammam."

Encore de l'ambiguïté : en droit, les déchetteries sont interdites aux artisans ; en fait, elles sont parfois autorisées, mais seulement pour les déchets disposant des filières de recyclage déjà mises en place, et pas en fin de semaine.

Sans attendre cette réponse, je m'étais rendu au siège du SIDOM à Bueil, faisant la connaissance de Cécile Girard, "coordinatrice et ambassadrice du tri " pour employer la terminologie officielle. (Bertrand Dupotrier étant le coordinateur et ambassadeur). Une personne des plus disponibles et averties, qui me conseilla de contacter la Chambre des Métiers de l'Eure et me remit un énorme volume : " le guide des déchets de Haute-Normandie " que chacun peut, je crois acquérir pour la modique somme de 100 F. auprès de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Ce bouquin est rédigé avec une grande clarté, avec une rubrique pour chaque famille de déchets, les paramètres de ceux-ci étant clairement définis, la législation concernant leur évacuation non moins clairement précisée, en même temps que fournies les différentes adresses auxquelles recourir pour que précisément l'évacuation puisse être concrètement effectuée selon la loi.

Alors, forcément, des questions surgissent. Un garagiste m'avait fait part de la difficulté qu'il avait eue à découvrir que l'usine des Ciments Lafarge à Saint Vigor acceptait les déchets de caoutchouc comme combustibles de substitution, soulagé de pouvoir enfin se débarrasser de tous ses vieux pneus dont il ne savait que faire. Il suffisait de disposer de ce guide, de l'ouvrir au chapitre "le caoutchouc et les pneumatiques", l'information étant donnée noir sur blanc, de façon on ne peut plus explicite. Pourquoi ce guide est-il si peu connu ? Ceci dit, le Havre, ce n'est pas la porte à côté et l'on découvre que les lieux de stockage et de traitement de certains déchets sont à ce point éloignés du lieu de travail des artisans que la solution proposée devenant trop onéreuse, perd de sa validité.

Ayant appris que les emballages en polystyrène constituaient des déchets particulièrement problématiques, j'ouvris mon guide au chapitre "les plastiques", puisque le polystyrène est bien l'un des membres les plus légitimes de cette grande famille. Découvrant que "Valor-plast" la filière "emballages plastiques" d'Eco-Emballage, entreprise elle-même partenaire du SIDOM, je me risquai à formuler le syllogisme suivant :

Si Valor-Plast prend en charge le traitement des emballages plastiques, si les emballages en polystyrène sont des emballages en plastique, alors, Valor-Plast prend en charge le traitement des emballages en polystyrène...

Je l'expédie, tout chaud, sans plus attendre, à Valor-Plast, à Puteaux. Peu de temps après, un appel téléphonique -une personne de Valor-Plast- Mme Bougler est au regret de m'apprendre qu'aucune filière n'est encore prévue pour les emballages en polystyrène... Un projet pourrait être envisagé, en collaboration avec le SETOM...

Justement, au SETOM, j'avais adressé une lettre, puis une autre. La seconde fut la bonne. Je reçus, il y a peu, cette réponse :

"Monsieur, c'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 13 septembre dernier. Le projet de traitement multifilière des ordures ménagères du SETOM est destiné à moderniser le traitement des déchets produits par les ménages.

La question de l'élimination des déchets produits par les artisans n'avait pas été traitée par le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de 1995. La révision de ce plan a permis la création d'une commission sur ce sujet. Celle-ci réunit notamment la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), la fédération du bâtiment et des travaux publics (FBTP), les services du Conseil Général et de la Préfecture.

Des solutions ont pu être trouvées localement par les syndicats de collecte pour l'accueil dans les déchetteries de ce type de déchet. Le SIROM d'Evreux-Nord et le SIVOM de Breteuil ouvrent leurs déchetteries aux artisans de leurs cantons. Le dépôt est ensuite facturé en fonction du volume et de la nature des déchets déposés.

La question de l'ouverture aux artisans et aux commerçants des déchetteries sur le territoire du SETOM, sera prochainement débattue. En tout état de cause, le SETOM envisage très sérieusement de traiter ce type de déchets dans son Centre de Traitement Multifilière.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, ... Le Président du SETOM, R.Plaisance."

Il est enfin officiellement formulé que le plan départemental d'élimination des déchets ménagers de 1995 a été révisé, et que cette révision prend réellement en compte les déchets des artisans et des petites entreprises du bâtiment. Contactées au téléphone, des personnes de cet organisme sont prêtes à venir dialoguer avec les artisans et commerçants à l'occasion d'une réunion-débat.

Entre temps, j'ai bien sûr écrit à la Chambre des Métiers de l'Eure. Peu après, j'ai reçu un appel téléphonique de Monsieur Kotaldo, ingénieur chargé des questions d'environnement à la Chambre Régionale des Métiers de Rouen, chargé de rédiger un guide de sensibilisation sur le sujet, guide qui sera bientôt achevé et disponible.

J'ai parlé à Monsieur Kotaldo de notre association, lui ai adressé des exemplaires de notre journal auquel il a accepté avec gentillesse d'adresser de temps en temps un article. Parmi les nombreuses informations dont il m'a fait part, celle-ci : le lycée Le Corbusier à Saint Etienne du Rouvray, possède une filière de formation "qualité environnement" (bac + 2)

J'ai contacté le professeur concerné et celui-ci m'a invité, le 1er décembre, à une conférence-débat se tenant sur le lycée et à laquelle participaient des représentants d'entreprises apportant leurs solutions aux problèmes des déchets posés par les grands chantiers ("Auxiliaire de Terrassement et de Démolition", "Devon Lemarchand Développement", "Ecosita"), ainsi que la Direction Régionale de l'Equipement.

Il fut par exemple intéressant d'écouter le représentant d'Ecosita expliquer comment tout au long de la durée du chantier "Vesta" (construction d'un nouvel incinérateur), les différents déchets étaient au fur et à mesure triés, répartis dans les bennes adéquates, les risques d'accidents du travail se trouvant très réduits, par la constante propreté des lieux.

Auparavant, les élèves eux-mêmes avaient présenté leur projet environnemental concernant leur propre lycée, insistant notamment sur l'attention requise par l'atelier-peinture : des produits périmés dangereux (peintures, solvants, colles...) avaient été trop longtemps considérés comme des ordures industrielles banales.

J'ai aussi adressé des courriers à la Préfecture de l'Eure (plan départemental d'élimination des déchets) et à l'A.D.E.M.E., autre partenaire du SIDOM. J'attends des réponses.

J'ai appris que de leur côté, les artisans et commerçants d'Ezy sur l'initiative de Monsieur Mohammed El Idrissi, couturier, élaborent une sorte de cahier de doléances qui leur permet d'expliciter et de préciser au mieux les problèmes qui se posent à eux dans le domaine que nous venons d'évoquer.

Il semble aussi que, de part et d'autre, des conditions favorables soient créées pour que la prochaine réunion-débat soit fructueuse.

Jean Brédeloup.

Les rendez-vous de l'année 2000

Vendredi 31 mars à 20h30 Assemblée générale; salle d'activité communale d'Ezy sur Eure.

Dimanche 9 avril « Circuit des vieilles chapelles », sortie cyclotouriste à la découverte du patrimoine culturel départ d'Epieds à 9h.

Dimanche 16 avril : Inauguration officielle du « circuit des vieux châteaux ». 18 km de randonnée pédestre départ de la mairie d'Ivry à 9 h 30. Prévoir un Pique-nique.

Samedi 13 mai : Oiseaux du printemps. Oiseaux revenus... Avec Bernard Lenormand du GONm. A 8 h quartier Beauregard à Ezy.

Dimanche 17 septembre : Deuxième rallye pédestre. Départ à 9 h de Garennes.

Samedi 30 septembre : Sortie champignons, reconnaissance, cueillette, avec François Guy. Départ 9h salle communale d'Ezy.

Dimanche 8 octobre : Pique-nique à vélo en forêt de Dreux. 10h départ de la salle communale d'Ezy. 11h arborétum avec l'ingénieur ONF. 14H30 La Robestière avec le directeur des fouilles, Mr Leguisai.

Pour tout renseignement: contact@boneuredevivre.com